

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 26/07/16	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 26/07/16	N° d'enregistrement F0 9316 P0155.
--------------------------------------	--	--

1. Intitulé du projet

Création du carrefour giratoire de Nouens à Lançon-Provence (RD113)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare	Carrefour giratoire : emprise totale (y compris voies d'accès et réta- blissements) de 1,09 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet porte sur la création d'un giratoire entre la RD 113 et la RD 19 (Chemin de Nouens).
 Il intègre les dispositifs permettant le passage des convois exceptionnels et d'ITER.
 Un bassin de dépollution sera réalisé pour protéger le milieu naturel en cas de pollution accidentelle.

4.2 Objectifs du projet

Le Conseil Départemental a lancé une réflexion sur les conditions de circulation de l'ensemble du tronçon de la RD 113 en bordure Sud de la partie urbanisée de Lançon-Provence.

Cette section a été le cadre de nombreux accidents graves depuis plusieurs années.

L'objectif principal du programme est de renforcer la sécurité routière, en particulier au niveau des carrefours. Le carrefour de Nouens s'intègre dans cette stratégie globale.

Il répond de plus à certaines exigences connexes:

- préservation du milieu naturel en raison de la proximité avec le périmètre Natura 2000
- rétablissement hydraulique et compensations hydrauliques
- compatibilité avec le profil en travers type de la RD 113
- compatibilité avec le franchissement des convois exceptionnels ITER

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent en:

- la réalisation de l'anneau du carrefour (18m de rayon intérieur, 25m de rayon extérieur, chaussée de 7m et trottoirs de 1,5m) avec aménagement du passage des convois exceptionnels ITER
- la reprise des branches Ouest et Est de la RD 113
- la déviation de la branche Nord (RD 19) avec suppression du carrefour avec l'avenue Caravaca
- rétablissement des chemins agricoles

Concernant les réseaux divers:

- dévoiement de la conduite SCP (au Sud)
- création d'un réseau pluvial de collecte et d'un bassin de dépollution au Nord-Ouest

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le carrefour giratoire ainsi créé offrira un échange entre la RD 113 et la RD 19 plus sécurisé mettant en valeur aussi le marqueur d'entrée de ville qu'il représente.

L'ensemble des exigences de circulation sera respecté (capacité du carrefour au regard du trafic, convois exceptionnels ITER). Les déplacements ne seront donc globalement pas impactés, sauf au regard de la sécurité routière qui sera améliorée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude des incidences Natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet si elle est prescrite (article R122-3 du Code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Anneau central	
- rayon intérieur	18,00m
- rayon extérieur	25,00m
- trottoirs	1,50m
Emprise globale (y compris bassins, rétablissement ...)	1,09ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 113 / RD 19
Lançon-Provence (13)

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 35' 03" N Lat. 5° 08' 23" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Lançon-Provence (13)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme comprend la sécurisation du tronçon de la RD 113 à Lançon-Provence entre le carrefour avec la RD 19 - chemin de Nouens (projet objet du présent formulaire) et le carrefour RD 19 - chemin de Grans.

Ce programme comprend notamment la création d'un autre carrefour giratoire de sécurisation au niveau de la RD 21. La date prévisible de réalisation serait 2021/2022; son emprise serait du même ordre de grandeur que celle du carrefour de Nouens.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est occupé par l'actuel carrefour RD 113 / RD 19 et des parcelles agricoles en friche au Sud (chemin agricole, vigne non exploitée et non entretenue et quelques oliviers non exploités également)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Lançon-Provence approuvé en juin 2013
Le zonage applicable est "A" (zone agricole)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Département des Bouches du Rhône. La RD 113 est classée comme Zone Bruyante Sensible à enjeu moyen sur la totalité de son tracé sur Lançon-Provence. L'aménagement de cette voie est inscrit au plan d'action.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PER Mouvements de terrain, Eboulement et Séisme approuvé en septembre 1995 PPR Mouvements de terrain - tassements différentiels approuvé en juillet 2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR9310069 "Garrigues de Lançon et chaînes alentour" Le projet se situe en limite de ZPS.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre déblai / remblai est légèrement déficitaire (550m3) Aucune ressource du sol ou du sous-sol ne sera utilisée (apport de matériaux provenant de carrières locales)
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En limite de l'urbanisation, le site est à proximité d'un corridor écologique global (SRCE) s'appuyant sur les plaines agricoles à l'Est, sans y participer pleinement. Localement, les investigations ont montré que les milieux (végétation de bord de route, friches prairiales et cultures) présentaient une sensibilité faible au regard de la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation d'environ 1700 m ² de terres agricoles non exploitées, en bordure de route.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 113 est un axe accueillant notamment les convois exceptionnels ITER. Ceux-ci sont pris en compte à travers la géométrie du carrefour ainsi que le bassin de dépollution accidentelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU indique un risque d'inondation par ruissellement (zone d'aléa principalement modéré) dans l'axe du fossé Sud actuel. Dans le cadre du projet, ce fossé est reconstitué dans ses capacités actuelles autour du carrefour giratoire. Ce secteur concerne exclusivement des terres agricoles non bâties.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'aura pas d'incidence sanitaire. Le bassin de dépollution sera aménagé pour éviter la prolifération de moustiques conformément aux prescriptions de l'ARS.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le chantier aura un effet temporaire considéré comme faible, lié aux engins de chantier. Nuisances sonores: La RD 113 est classée comme voie bruyante. Le carrefour giratoire participe localement à la réduction des vitesses et donc à la réduction de ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le chantier aura un effet temporaire considéré comme faible, lié aux engins de chantier. A terme: Aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le chantier aura un effet temporaire considéré comme faible, lié aux engins de chantier. A terme: Le projet n'engendrera aucune vibration.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier:</p> <p>Les travaux du projet engendreront des rejets polluants dans l'air, liés aux engins de chantier.</p> <p>Cet effet est considéré comme faible.</p>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier:</p> <p>Le projet présente un risque de déversement accidentel de produits. Des mesures préventives seront définies pour éviter voire contenir tout déversement.</p> <p>En phase d'exploitation:</p> <p>L'imperméabilisation créée augmentera le taux de ruissellement dans la zone.</p> <p>Un bassin de dépollution est prévu pour compenser une pollution accidentelle des eaux.</p>
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet aura pour effet de réduire de manière minime (1700 m² environ) des terres agricoles pour l'heure non exploitées; mais intégrera un rétablissement sécurisé de l'accès aux parcelles.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura un effet sur l'environnement très limité.

Il a pour vocation d'améliorer les conditions de déplacement sur la RD 113 et notamment d'améliorer la sécurité du carrefour, avec par ailleurs une réduction des vitesses.

Des mesures sont d'ores et déjà envisagées afin de limiter les effets sur l'environnement du projet:

- mesures de précaution et de sauvegarde en phase chantier,
- création d'un bassin de dépollution accidentelle des eaux pluviales.

En termes de biodiversité, une étude réalisée sur l'ensemble du tronçon RD 113 entre la RD 19 / chemin de Nouens à l'Est et la RD 13 / chemin de Grans à l'Ouest a montré que la sensibilité était faible.

Le projet aura un impact sur les terres agricoles actuellement non exploitées au Sud (1700 m² environ), avec toutefois un rétablissement désormais sécurisé de leur accès.

Par conséquent, nous considérons que ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5: Plan des abords
Annexe 6: Carte de localisation du projet par rapport aux périmètres Natura 2000
Annexe 7: Carte des sensibilités écologiques (septembre 2015)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Marseille** Pour la Présidente du Conseil Départemental **19 JUIL. 2016**
par délégation
 Le Directeur des Routes

Signature 